



## **B.I.F.A. - BREVET D'INITIATEUR FEDERAL D'AIKIDO FFAB**

Ce diplôme est un brevet d'enseignement préparé et délivré au niveau des ligues avec des directives fédérales. Il permet à un futur enseignant de se familiariser avec toutes les modalités administratives et pédagogiques pour le passage du B.F. par la suite.

Il permet d'enseigner pendant une année, et est susceptible d'être renouvelé.

### **Conditions d'inscription :**

- . Avoir 18 ans
- . 1<sup>er</sup> Dan minimum
- . Etre titulaire de : PSC1-AFPS
- . Etre inscrit à l'école régionale (école des cadres)
- . Frais de participation (fixés par la Ligue organisatrice de la formation)

### **Conditions d'obtention :**

On demande la participation régulière aux :

- . écoles régionales
- . préparation de grade dan

Avec un minimum de participation :

- à l'école des cadres régionales (nbre défini par la Ligue d'appartenance).
- aux autres stages organisés par la ligue ou la fédération (nbre défini par la Ligue d'appartenance).

### **La formation comprendra :**

- . une partie technique
- . une partie pédagogique
- . une partie législative (facultatif suivant organisation régionale)

Chaque candidat au BIFA sera mis en situation d'animation de tout ou partie d'une séance d'Aïkido.

Le BIFA sera délivré par le CER avec accord du président de ligue et de la commission technique fédérale.

Pour son renouvellement, on demandera toujours la participation aux stages d'école régionale et de préparation aux grades dan, plus une lettre de motivation adressée au président de ligue.

Le diplôme sera transmis à la ligue par la fédération.

Le BIFA est **renouvelable annuellement** et **n'ouvre pas droit à une rémunération**.